

Compte rendu de l'atelier cartographique à Choulex le samedi 29 août de 9h à 12 h

1. Dispositif

Dernier volet d'un triptyque - visite de sites de surface, balade exploratoire et atelier, cette séance a permis de passer d'une présentation générale du projet à une discussion plus concrète sur **l'implantation du site de surface, ses dimensions, ses accès, le chantier et son intégration dans le territoire de Presinge–Choulex**.

Sur préinscription (15 inscrits) les participants étaient invités à travailler par table sur des outils de contribution collective et à l'aide d'un carnet d'inspiration.

Le déroulé comportait une partie courte de présentation et de bilan de la balade exploratoire de la veille, une partie de réflexion sur les accès et les abords, puis une partie sur le ou les bâtiments eux-mêmes.

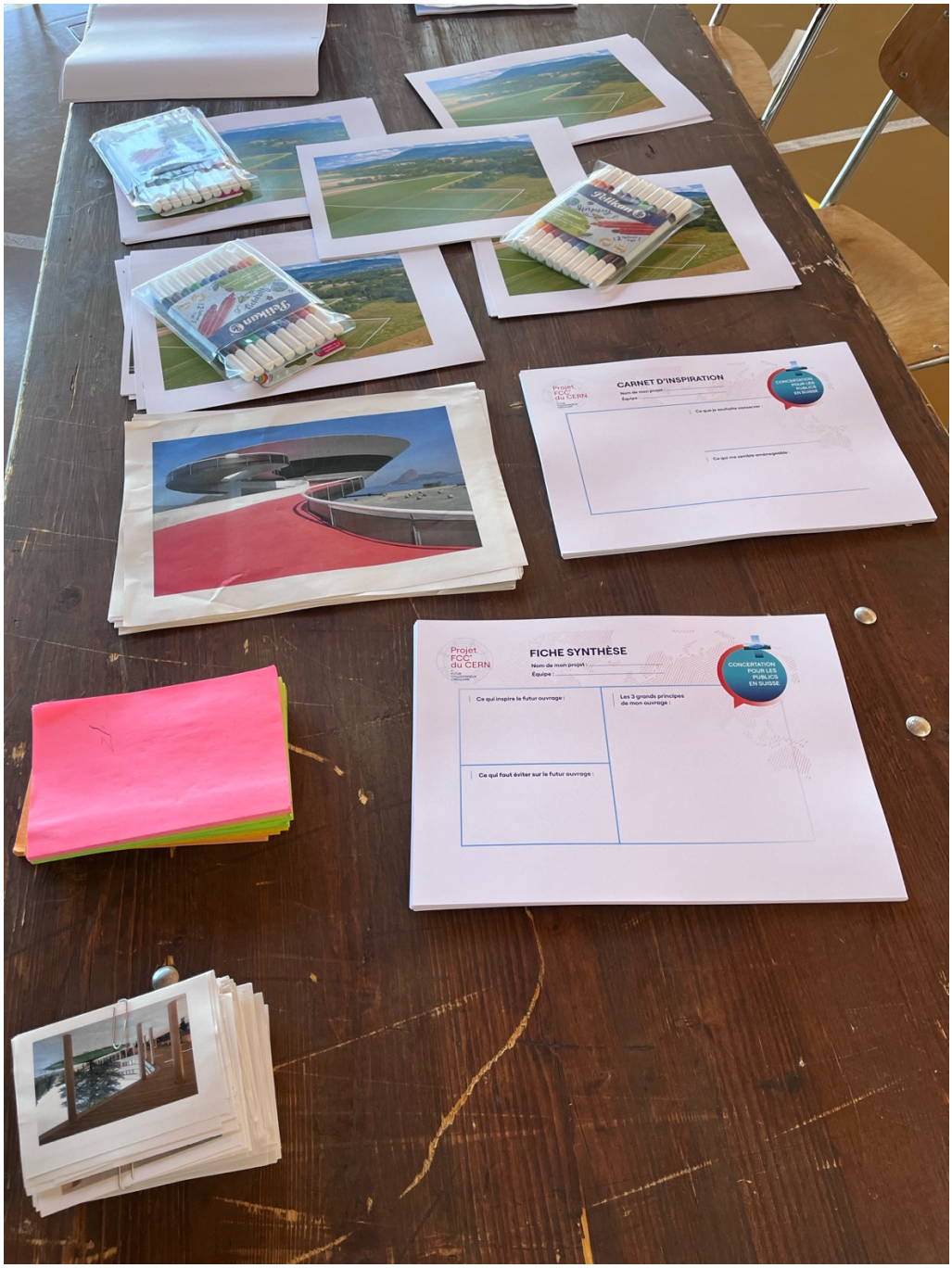

2. Ambiance générale

La séance fait apparaître une forte tension entre, d'un côté, la volonté du CERN de montrer que de nombreuses caractéristiques du site restent ouvertes à la discussion et, de l'autre, des participants qui considèrent que les contraintes techniques sont déjà suffisamment importantes pour que les impacts soient largement prédéterminés.

Les participants, au nombre de 12, connus pour avoir déjà participé à d'autres étapes de la concertation, étaient pour la plupart largement opposés au projet dans son ensemble et à sa localisation dans leur commune en particulier. Ils ont également refusé la présence du vidéaste.

Le travail par table a cependant permis une réflexion commune et des propositions collectives concrètes.



3. Principaux enjeux abordés

Un territoire jugé particulièrement sensible

Une partie importante de la discussion a porté sur la localisation même du site. Plusieurs participants ont rappelé la valeur agricole, paysagère et écologique du secteur, notamment la proximité de la plaine et des marais de la Seymaz, ainsi que les efforts entrepris depuis plusieurs décennies pour préserver l'agriculture, la nature et l'avifaune dans cette région.

L'implantation est donc perçue comme particulièrement problématique en raison de la consommation de terres agricoles, de la visibilité potentielle des installations et de la proximité des villages et des habitations. Des participants ont également demandé que soit clairement mentionné dans la restitution que **plusieurs personnes présentes sont opposées au FCC dans son principe**, et pas uniquement préoccupées par ses modalités d'aménagement. Les organisateurs ont confirmé que cette opposition serait prise en compte qualitativement, mais qu'aucun comptage « pour/contre » ne serait réalisé, la démarche n'étant pas assimilée à un référendum.

Pourquoi ce site ?

Le CERN a expliqué que l'implantation du FCC résulte d'abord de contraintes géologiques et techniques. Le nombre de puits de surface aurait été limité à huit, avec environ 12 km entre chacun, précisément afin de réduire le nombre de sites et donc les impacts territoriaux. Cette configuration impose néanmoins des contraintes supplémentaires en matière de sécurité et d'évacuation dans le tunnel.

Le site envisagé dans le secteur de Presinge correspondrait à un **site technique et non à un site d'expérience**, ce qui doit permettre de réduire fortement les infrastructures nécessaires. Les installations les plus gourmandes en puissance électrique auraient notamment été affectées à d'autres points du FCC. Le CERN présente donc ce site comme l'un des sites de surface les moins importants du projet en termes d'infrastructures techniques.

Le CERN a également expliqué qu'un site technique peut être légèrement déporté par rapport au tunnel grâce à une galerie d'accès souterraine. La recherche du terrain se fait cependant généralement dans un rayon d'environ 100 à 200 mètres, afin de ne pas multiplier les tunnels d'accès, qui augmentent fortement les coûts.

Cette justification n'a pas totalement convaincu les participants. Certains ont notamment posé la question du poids joué dans le choix du site par le fait que les terrains appartiennent à l'État de Genève et demandé davantage de transparence sur les variantes réellement étudiées.

Une confusion importante sur l'emprise du site

La question de la superficie a provoqué plusieurs échanges. Les participants avaient retenu jusqu'ici **une emprise d'environ 4 hectares**, alors que des plans présentés pendant la séance semblaient faire apparaître environ **5 hectares**.

Le CERN a expliqué que l'emprise doit distinguer les besoins de la première phase FCC-ee de la réserve foncière nécessaire à une éventuelle phase FCC-hh. Pour la première phase, environ **3,5 à 4 hectares seraient effectivement utilisés**, le reste constituant une réserve pour les installations futures, notamment cryogéniques.

Cette explication n'a toutefois pas complètement levé l'ambiguïté. La séance montre qu'il existe **un problème de cohérence dans les chiffres communiqués entre 4 et 5 hectares**, ce qui alimente la méfiance de certains participants.

Les bâtiments et leur intégration paysagère

Le CERN a présenté les principales fonctions nécessaires : bâtiment d'accès au puits, ventilation, installations électriques, bâtiments multiservices, refroidissement, stockage et différentes installations annexes.

Le bâtiment d'accès serait le plus imposant car il doit accueillir un pont roulant permettant de descendre du matériel dans le tunnel. Une hauteur de l'ordre de **10 à 15 mètres** a été évoquée à plusieurs reprises, mais un autre passage mentionne une hauteur pouvant atteindre

17 à 20 mètres selon les besoins opérationnels. Les autres bâtiments pourraient être plus bas, souvent sous les 10 mètres.

Le CERN insiste cependant sur le fait qu'il ne dispose pas encore d'un projet architectural définitif. Les volumes actuellement présentés sont avant tout des blocs fonctionnels d'ingénieurs. **L'architecture, les matériaux, la végétalisation, la visibilité ou l'éventuel enfouissement partiel doivent encore être étudiés avec des architectes, les communes et le public.**

L'idée d'un site **semi-enterré ou fortement enterré et très végétalisé** a reçu un accueil favorable chez les participants, même chez certains opposants au projet : si le FCC devait malgré tout être réalisé, ils demandent qu'il soit le moins visible possible.

Le chantier et les matériaux excavés

Le site ne serait pas un point de départ de tunnelier. Les travaux porteraient principalement sur le puits et les galeries permettant de rejoindre le tunnel principal. Un ordre de grandeur d'environ **150 000 m^3 de matériaux excavés** a été évoqué, soit environ 60 piscines olympiques selon la comparaison donnée pendant la séance.

Le creusement du puits et le bétonnage seraient réalisés dans un bâtiment fermé. Le CERN considère que ce confinement permettrait de réduire considérablement le bruit et les poussières par rapport à un chantier ouvert. Il reconnaît toutefois que les nuisances ne pourront pas être entièrement supprimées et que **le trafic routier constituera l'un des impacts majeurs du chantier**.

Le travail de creusement pourrait se dérouler **24 heures sur 24**, mais les camions ne circuleraient pas de nuit et devraient respecter les restrictions horaires locales. Les matériaux pourraient être stockés temporairement sur place pendant environ deux à trois semaines.

La question centrale des camions

Le sujet suscite des inquiétudes fortes.

Sur la base des ordres de grandeur discutés, certains participants sont arrivés à une fréquence d'environ **un camion toutes les huit minutes pendant les heures de circulation**, uniquement pour l'évacuation des matériaux excavés. À cela pourraient s'ajouter les approvisionnements, notamment le béton et les matériaux de construction. Le chiffre a été reconnu comme un ordre de grandeur plausible, mais le plan de circulation définitif n'existe pas encore.

La demande exprimée avec le plus de force est que **les camions ne traversent en aucun cas les villages de Presinge et de Choulex**. Les participants demandent que les itinéraires empruntent des axes suffisamment dimensionnés et qu'un plan de circulation soit fixé avec le canton.

La compatibilité avec la piste cyclable existante a également été mise en cause : pour les participants, il est inconcevable qu'une piste cyclable soit coupée régulièrement par des poids lourds.

Agriculture, biodiversité et compensations

La perte de terres agricoles et la question des **surfaces d'assolement** constituent une autre inquiétude majeure. Plusieurs participants considèrent que le canton de Genève dispose déjà de marges extrêmement limitées pour compenser de nouvelles pertes de terrains agricoles. La notion même de compensation a donc été contestée : déplacer une surface agricole existante ne constitue pas nécessairement, selon eux, une véritable compensation.

Les impacts sur la biodiversité ont également été largement discutés : vibrations, bruit, éclairage nocturne, destruction ou fragmentation d'habitats, ruissellement, corridors écologiques et perturbation des espèces.

Le CERN a indiqué que ces éléments devront être traités dans les études d'impact et que celles-ci serviront à déterminer des mesures d'évitement, de réduction et, lorsque cela est nécessaire, de compensation.

Eau, électricité et traitement des eaux

Le chantier nécessitera des raccordements aux réseaux locaux d'électricité et d'eau potable. Un bassin de rétention est prévu pour collecter les eaux de chantier. En cas de pollution accidentelle – par exemple une fuite d'hydrocarbures –, le dispositif devrait permettre de bloquer et de traiter les eaux avant leur rejet.

Une possibilité de **valorisation de la chaleur résiduelle** a également été présentée : plutôt que de dissiper entièrement la chaleur dans l'atmosphère par des tours de refroidissement, une connexion à un réseau de chaleur local pourrait être envisagée. Plusieurs participants demandent que cette solution ne soit pas considérée comme une simple option, mais comme une véritable exigence environnementale.

4. Restitution de l'atelier cartographique

Le travail en groupes devait permettre d'identifier les accès, les éléments paysagers à préserver, les zones à végétaliser, les limites d'occupation et les secteurs particulièrement sensibles pour la biodiversité.

La vigilance écologique jugée prioritaire

Les participants ont formulé plusieurs orientations convergentes : **enfouissement maximal des bâtiments, écran végétal important, maintien des corridors écologiques, protection de la faune et de la flore, réduction du stationnement automobile, encouragement du vélo et récupération de la chaleur**.

Une autre exigence importante porte sur le financement : les coûts des aménagements paysagers et écologiques doivent être **intégrés et garantis dès le départ dans le budget**, afin qu'ils ne soient pas supprimés ultérieurement pour réaliser des économies.

Une table composée de six participants s'est déclarée **entièrement opposée au projet**. Tout en maintenant cette opposition de principe, elle a demandé que, si le FCC devait être réalisé, le site soit le plus souterrain et végétalisé possible et qu'aucun camion ne traverse les villages.

Concertation, transparence et rôle des autorités

La discussion a également porté sur l'absence ou la faible visibilité des autorités locales, notamment de Presinge. Des participants disent ne pas savoir ce qui est discuté entre le CERN, les communes et le Canton et demandent l'accès aux procès-verbaux ou, au minimum, une information beaucoup plus transparente.

Le CERN indique que les élus sont actuellement dans une **phase de prise d'information**, qu'un dialogue plus structuré est en train de se mettre en place avec les communes, le Canton de Genève et la Confédération.

La séance évoque également un approfondissement des études en vue d'une **décision du Conseil du CERN en 2028**, qui ne remplacerait pas les autorisations nécessaires ensuite en Suisse et en France.

Enfin, le CERN a confirmé son intention de poursuivre les échanges dans une phase de **concertation continue**, notamment sur la 3D des bâtiments, leur architecture, leur visibilité, les corridors écologiques, les zones tampons et les conditions du chantier.

À retenir

- **Une opposition de principe au FCC est clairement présente.** Les participants souhaitent qu'elle apparaisse explicitement dans le bilan, sans être substitué par les demandes d'amélioration du projet.
- **Le trafic des camions est l'une des préoccupations principales.** La demande est très forte : aucun passage de poids lourds dans les villages et définition d'un itinéraire adapté avec le Canton.
- **Les chiffres d'emprise doivent être clarifiés.** La coexistence de références à 4, 5 hectares et 3,5–4 hectares pour FCC-ee fragilise la crédibilité de l'information.
- **Les dimensions des bâtiments doivent être clarifiées.** Les hauteurs évoquées varient entre environ 10–15 mètres et, dans certains passages, jusqu'à 17–20 mètres pour le bâtiment d'accès.
- **Le contexte agricole et écologique est déterminant.** La proximité de la Seymaz, les surfaces d'assolement, la biodiversité et les corridors écologiques constituent des contraintes considérées comme majeures par les habitants.
- **L'intégration paysagère devra aller beaucoup plus loin qu'une simple végétalisation.** Les participants demandent notamment d'étudier sérieusement l'enfouissement ou le semi-enfouissement du site.
- **Les compensations agricoles sont fortement contestées.** Des questions portent sur ce qui est juridiquement et concrètement compensable à Genève.
- **La récupération de chaleur, la réduction du parking et les mobilités cyclables ressortent comme des demandes concrètes.** Elles pourraient devenir de véritables engagements du projet plutôt que de simples options.

- **Les mesures environnementales doivent être financièrement garanties.** Les participants craignent qu'elles soient promises pendant la concertation puis réduites pour des raisons budgétaires.
- **La transparence avec les communes et le canton doit être renforcée.** L'absence perçue des autorités et le manque d'informations sur leurs échanges avec le CERN nourrissent la défiance.

Projet FCC* du CERN

* FUTUR COLLISIONNEUR CIRCULAIRE

29 VIII 2026

FICHE SYNTHÈSE

CONCERTATION POUR LES PUBLICS EN SUISSE

Nom de mon projet : .....

Équipe : Table 1

Ce qui inspire le futur ouvrage :

Opposition complète au projet FCC.

Ce qui faut éviter sur le futur ouvrage :

Que les vibrations de creusement / forage ne nuisent pas à biodiversité (p.ex. couleuvre esculape protégée), surtout à proximité du site

Les 3 grands principes de mon ouvrage :

- obligatoirement récupérer la chaleur résiduelle, pas seulement en "option".
- Buttes végétalisées favorisant la biodiversité, donc NON-rectilignes, mais avec niches & ondulations.
- Diminuer les surfaces dévolues au stationnement et favoriser les déplacements à vélo, même pour les employés et sur le site.

Projet FCC* du CERN
* FUTUR COLLISIONNEUR CIRCULAIRE

CARNET D'INSPIRATION

CONCERTATION POUR LES PUBLICS EN SUISSE

Nom de mon projet : .....

Équipe : CHARCEX

Le CERN devrait garantir que le coût des aménagements paysagers et biologiques est budgété et qu'aucune économie ne sera réalisée sur ces objets.

Le CERN doit affirmer publiquement (par écrit) que la concertation continuera sur les impacts territoriaux

Ce que je souhaite conserver :

Une zone tampon plus profonde entre le site et le Nant-de-Saradon (cf plan, zone rouge)

Ce qui me semble aménageable :

- Pb de la piste cyclable devant le chantier
- végétaliser autour du chantier
- Enterrer les bâtiments au maximum
- Les cacher par des écrans végétalisés

L'Etat de GE doit sortir des bois vis à vis des riverains et de la population en général = être présent aux côtés d'Opinions publiques (et non du CERN)

Projet FCC* du CERN

* FUTUR COLLISIONNEUR CIRCULAIRE



Légendes :

- Bâtiments ou ouvrages de surface
- Végétation ou plantations à créer
- Accès ou cheminement
- Limite, cloture ou interface à traiter
- Point de vigilance ou zone sensible

FOND DE CARTE REPRODUIT AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DU SITG